



La subvention communale pour l'abonnement TPG change de forme dès le 11 janvier 2021 !

Chères habitantes, Chers habitants,

Passez aux transports publics ! La commune de Choulex offre une participation financière de CHF 100.- aux juniors et aux seniors, à faire valoir sur l'achat d'un abonnement annuel de transports publics. Tout se passe désormais en ligne. Simple et pratique !

Grâce au partenariat liant la commune et les TPG, profitez d'une réduction lors de l'achat ou du renouvellement de votre abonnement annuel unireso ou Léman Pass :

1. Connectez-vous sur <https://webshop.tpg.ch/web/guest/action-commune>
2. Renseignez le nom de la commune (Choulex) puis sélectionnez l'action Choulex Junior ou Choulex Senior (selon votre âge);
3. Inscrivez-vous à l'une de ces 2 actions. **La Commune recevra votre inscription et la validera sous 48h** (jours ouvrables) si vous êtes éligible. La subvention vous sera alors octroyée. Votre réduction sera directement disponible dans votre espace personnel en ligne sur le webshop des TPG. Il est possible d'obtenir votre abonnement dans une agence TPG (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge) car la déduction sera visible par les conseillers TPG lors de l'opération de vente. Toutefois, **le délai de validation sous 48 heures restant valable, cette solution impliquera un 2^{ème} déplacement auprès de l'agence TPG.**



Si vous n'avez pas encore de compte webshop TPG ? Rien de plus simple, allez sur <https://webshop.tpg.ch> et laissez-vous guider pour créer un compte personnel qui vous permettra d'acheter votre abonnement en ligne une fois la demande de subvention validée par les services de la Mairie.

Vidéo d'aide sur <https://webshop.tpg.ch/web/guest/faq>

Depuis 2018, tous les abonnements sont chargés, de façon dématérialisée, sur une carte SwissPass. Si vous n'en avez pas déjà une, rendez-vous sur <https://webshop.tpg.ch/web/guest/swisspass> pour la commander. Vous pouvez aussi vous rendre dans une agence TPG pour commander votre carte SwissPass et acheter votre abonnement après avoir sollicité la subvention communale (étape 3).

ATTENTION !!! Pour bénéficier de l'offre en ligne, il ne faudra **EN AUCUN CAS** acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir obtenu la validation de la commune. Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez contacter le service relation clientèle des TPG au 00800 022 021 20 (numéro gratuit) ou prendre rendez-vous auprès de la mairie au 022 750 00 02.

Actuellement, les CFF ne participent pas aux actions « commune » 2021. Il est donc impératif de passer par une agence TPG ou par le Webshop pour renouveler ou acheter votre abonnement annuel.

La Mairie